



**Communiqué de presse**  
**29 juillet 2020**

Aux représentants des médias

## **Allocation de rentrée scolaire 2020-21**

### **Utilisez la démarche en ligne !**

A partir du 3 août, l'Allocation de rentrée scolaire (ARS) 2020-2021 sera proposée aux familles pour leur permettre d'effectuer des achats en vue de la rentrée de septembre. Comme l'an dernier, l'ARS est délivrée sous forme d'une carte électronique de paiement, utilisable jusqu'au 28 février 2021, dans un réseau de commerces partenaires. Pour obtenir l'ARS, il suffit de se rendre sur le site de la Ville afin de télécharger le formulaire ad hoc. Pour la première fois, il est possible en effet d'effectuer toute la démarche en ligne ! L'ARS se monte à 130 francs par année pour un enfant en âge primaire et à 180 francs pour un enfant qui fréquente le cycle d'orientation. Pour obtenir l'ARS, le parent et l'enfant doivent désormais bénéficier les deux d'un subside cantonal d'assurance maladie

Chaque année, les parents sont confrontés à des frais liés à la rentrée des classes. Ils peuvent, à certaines conditions, percevoir l'Allocation de rentrée scolaire (ARS), proposée par la Ville de Genève pour la 8<sup>e</sup> année consécutive, L'an dernier, près de 2'400 familles ont ainsi bénéficié de cette aide ponctuelle.

#### **Conditions pour obtenir l'ARS**

Afin de bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire, il faut remplir les conditions suivantes :

- avoir un enfant à charge qui fréquente l'école obligatoire entre le degré 1 (primaire) et le degré 11 (Cycle d'Orientation) ;
- résider avec lui sur le territoire de la Ville de Genève ;
- être au bénéfice d'un titre de séjour valable ;
- percevoir le subside cantonal d'assurance-maladie pour l'enfant et le parent (nouvelle condition).

Pour faire valoir son droit à l'allocation de rentrée scolaire, il convient de remplir le formulaire ad hoc et de transmettre toutes les pièces demandées jusqu'au 31 octobre 2020.

#### **Démarche entièrement en ligne**

Pour la première fois, l'intégralité de la démarche peut être effectuée en ligne. Le formulaire est désormais téléchargeable sur la page [Faire une demande d'allocation de rentrée scolaire](#) du site de la Ville de Genève. « Cette possibilité s'inscrit dans ma volonté d'améliorer l'accès aux prestations sociales délivrées par la Ville de Genève » relève Christina Kitsos, Conseillère administrative chargée du Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

A l'instar des autres années, ce formulaire peut aussi être renvoyé par courrier postal au Service social, après avoir été complété par le bénéficiaire. Par ailleurs, une équipe de collaboratrices et collaborateurs est à disposition pour répondre à toutes les questions et aider les ayants droit potentiels dans leurs démarches.

### **Information et aide aux démarches**

Une ligne téléphonique gratuite d'information est mise en service dès le 3 août. Pour toute demande d'information, il faut composer le 0800 33 88 99. Enfin, une information traduite en 6 langues (allemand, anglais, arabe, espagnol, italien et portugais) est largement diffusée aux parents d'élèves.

Depuis 2018, l'Allocation de rentrée scolaire est distribuée sous forme d'une carte électronique de dépense, illustrée par Zep, le père de Titeuf. Les commerces membres du réseau sont Aeschbach Chaussures et Sports, Librairie du Boulevard, Manor Genève, Migros Genève, Papeterie Wolf, Payot Libraire et Vincenti Guitares. La diversité des commerces répond aux besoins en fournitures utiles à la rentrée scolaire : vêtements de sports, équipements informatiques et électroniques à vocation éducative, et articles en lien avec l'enseignement de la musique. La répartition des points de vente sur le territoire genevois garantit leur accessibilité et une proximité satisfaisante pour les usager-e-s.

De plus amples informations sont fournies sur la page [Se servir de la carte Allocation de rentrée scolaire](#). La carte ARS peut être utilisée jusqu'au 28 février 2021.

### **Contact**

Philipp Schroft  
Chef du Service social  
022 418 47 10  
philipp.schroft@ville-ge.ch